

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
Madame le Maire, Virginie FERRAND

Echelle : 1/2000

CONCEPTION
Valérie BERNARD - Urbaniste
INTERFICE SARL
URBANISME ET CONSEIL EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE
Bureau : Espace Barb German - 30, avenue Général Leclerc - 38000 VENISE
Boulevard - 3, chemin des Vignes - 38150 ASSEROT
Tel. 04 74 27 89 00 - conseil@interfice-urbanisme.com

BE DESSIN
JULIEN & Associés
32, avenue Daniel Mercur - 07100 ANNONAY
Tel. 04 75 23 04 19

FOND CADASTRAL
(DGI) PRIVAS

Elaboration
Juin 2014

LEGENDE

ZONES URBAINES

- Uc : Zone urbaine centrale

ZONES A URBANISER

- AUa : Zone d'urbanisation future "ouverte" - Le Verger de Bravais Sud
- AUb : Zone d'urbanisation future "ouverte" - Châtaignier
- AUc : Zone d'urbanisation future "ouverte" - Les Auches
- AUs : Zone d'urbanisation future "ouverte" - Combe Sud
- AUv : Zone d'urbanisation future "ouverte" - Combe Nord
- AUw : Zone d'urbanisation future "ouverte" à vocation économique - La Détourbe

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle et forestière
- Nzh : Zone humide à protéger
- Np : Zone naturelle protégée : Espace Naturel Sensible du Chirat Blanc
- Nh : Zone naturelle habitée
- Nc : Périmètres de protection autour des captages d'eau potable

ZONE AGRICOLE

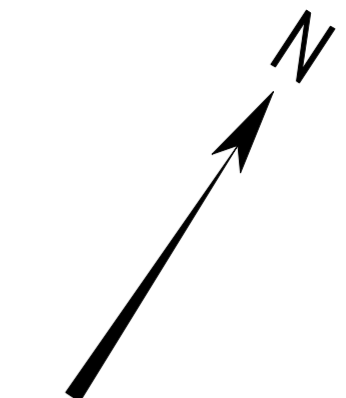
- A : Zone agricole
- Ah : Zone agricole habitée

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Emplacements réservés pour équipements et infrastructures publics
- 1 : Numéro de l'emplacement réservé
- Périmètre de protection autour du château (monument historique)
- Périmètre concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur concerné par des objectifs de mixité sociale au titre de l'article L. 123-1-5-16 du Code de l'Urbanisme
- Zone de risque fort d'inondation (PPRI de la Canca)
- Espace boisé à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection immédiat autour d'un captage
- Périmètre de protection rapproché autour d'un captage
- Éléments du patrimoine à protéger, identifiés au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
- Ruines ne pouvant pas être reconstruites

AVERTISSEMENT

- Constructions non cadastrées mentionnées à titre indicatif par le bureau d'études



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES au titre de l'article L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme
PLU DE VOCANCE

N°	Objet	Localisation	Bénéficiaire
1	Élargissement du chemin de la Combe pour faciliter le croisement des véhicules et améliorer la visibilité sur la RD121	Parcelle D 8	Commune
2	Amélioration de la visibilité du débouché du chemin du Châtaignier sur la RD 121	Parcelle B 770	Commune
3	Extension du cimetière le long de la RD121	Parcelles D 1001, D 1002 et D 834	Commune
4	Aménagement d'une liaison piétonne entre la RD121 et la zone d'urbanisation future « Verger de Bravais »	Parcelles D 857, D 96	Commune
5	Aménagement d'une voie entre la RD121 et la zone d'urbanisation future « Verger de Bravais »	Parcelles D 70, D 894, D 1033	Commune
6	Aménagement de places de stationnement et amélioration de l'accès à la MAPA et à l'école privée	Parcelles B 970 et B 972	Commune
7	Élargissement du chemin des Auches à hauteur de la RD 121 pour améliorer la visibilité sur la RD 121	Parcelle B 1016	Commune
8	Élargissement de 3 mètres du chemin du Châtaignier sur la RD 121	Parcelles B 207, B 862	Département

LISTE DU PATRIMOINE A PROTEGER
au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
PLU DE VOCANCE

N°	Objet	Localisation
A	Croix à personnages	Face au château
B	Croix à personnages	A proximité de la cure actuelle
C	Croix à personnages	Située au bas de la rue Pavé
D	Statue Saint-Michel	Sur le bâtiment de la salle des fêtes
E	Pierre	Lieu-dit « Blachebelle »
F	Pierre sculptée	Lieu-dit « Lhortolat »
G	Pont du village	Village
H	Prise d'eau pour l'usine de moulinage	Au niveau du terrain municipal
I	Prise d'eau	A hauteur du Pont du Paradis
J	Lavoir	Village, près du pont

